



À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

Senonches

Senonches est entourée par la forêt... Autrefois, la population vivait de cette ressource : à l'exploitation du bois s'ajoutait l'extraction des matériaux que son sol renfermait ; ainsi que la récolte des cèpes. Aujourd'hui, les activités liées aux extractions ont cessé, l'exploitation du bois est mécanisée et la cueillette des champignons est réglementée. Mais Senonches possède d'autres attraits : son marché important tous les vendredis matin, son église aux murs de grison, son château qui sera prochainement un musée, son hôtel de ville rénové avec goût, ses belles demeures cachées au fond de parcs... et bien sûr l'eau partout présente. Tout proche, le parc aquatique de Fontaine-Simon attend votre visite !

L'eau

De l'étang Arthur Rémy à la rivière Saint-Cyr, en passant par deux lavoirs, d'autres étangs encore, une station de pompage et les nombreux « gouttiers » qui serpentent dans la forêt (et qui ne sont que la partie visible d'un réseau hydrographique complexe et souvent caché) l'eau est très présente à Senonches !

Au bord de l'eau

Certains arbres sont très exigeants en eau et poussent de préférence dans les milieux humides. Au bord de l'étang Arthur Rémy, vous pouvez observer des saules et des peupliers de plusieurs variétés, ainsi que l'aune glutineux.

Le gouttier

C'est le nom local donné à un ruisseau temporaire. Il en existe de nombreux qui serpentent à travers la forêt de Senonches et qui alimentent les étangs environnants.

Balisage	GR® itinéraires de Grande Randonnée	GRP® itinéraires de Grande Randonnée de Pays	PR itinéraires de promenade et de randonnée
Continuité de direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

ATTENTION



Vous traversez la forêt domaniale et des bois privés.



N'oubliez pas que :

La cueillette des fruits de la forêt est une tolérance, elle doit rester dans un cadre strictement familial (1 panier de champignons par personne).

La chasse à tir a traditionnellement lieu de septembre à fin février, la chasse à courre de septembre à fin mars. Les jours de chasse sont définis chaque année. Il est prudent de s'informer des jours de chasse auprès des mairies.



ACCÈS

Paris / Senonches

RN 12 jusqu'à Dreux, D 928 jusqu'à Châteauneuf-en-Thymerais, D 24.
Ligne SNCF Paris-Montparnasse / Le Mans ; gare à La Loupe (12 km).



HÉBERGEMENT / RESTAURATION

Hôtels à Senonches

Meublés de tourisme à Senonches et alentours

Camping à Senonches

Restaurants à Senonches

Ravitaillement à Senonches



CHARTÉ DU RANDONNEUR

- Ne pas s'écarter des chemins balisés
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier
- Respecter la nature et la propriété privée
- Ne pas abandonner ses détritux
- Éviter de fréquenter les circuits en période de chasse
- En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables (ou de bottes) notamment pour les circuits passant en forêt
- Prendre garde aux vipères
- Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage
- Tenir les chiens en laisse

INFORMATIONS

Circuit agréé par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir et balisé en jaune.

Comité Départemental du Tourisme

02 37 84 01 00

www.tourisme28.com

www.123randonnee.fr

infos@123randonnee.fr

Office de Tourisme

2 rue Louis Peuret – 28250 Senonches

tél/fax : 02 37 37 80 11

www.senonches-tourisme.com

info@senonchestourisme.com

SENONCHES

Parc naturel régional du Perche










Eure & Loir
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME



Forêt Domaniale de Senonches Circuit de l'eau

à 1h30 de Paris

(5,8 km - 2 h)



-  OT/SI
-  Parking
-  Commerces
-  Restaurant
-  Hébergement
-  Camping
-  À voir


Senonches


Circuit de l'eau

5,8 km - 2 h 00



Départ : Rond de Battenberg à Senonches.

Depuis le rond de Battenberg, face à l'étang, suivre une partie de la rive de l'étang par la gauche, en passant devant un premier lavoir, jusqu'à une butte surmontée d'une haie.

0,5 km : À la butte, prendre à gauche le chemin qui longe le ruisseau. Au second lavoir, prendre à gauche le chemin goudronné jusqu'à l'intersection.

0,7 km : À l'intersection, prendre la rue de Pontgouin : D 155 à droite et passer le bâtiment du centre équestre situé à 200 m.

1,2 km : Au panneau « La Serranderie », prendre à droite la voie sans issue goudronnée. Continuer tout droit par un chemin herbeux coupé par un tube métallique interdisant la circulation aux véhicules à moteur. Contourner ou enjamber ce tube. Arriver jusqu'à la forêt et tourner aussitôt à droite en

lisière. On rejoint la clôture du terrain de camping "Huttopia" que l'on suit jusqu'à la rencontre d'une large allée.

2 km : Tourner à droite en suivant toujours la clôture. À la passerelle, ne pas traverser, prendre à gauche avant le ruisseau le chemin qui mène au Rond de l'Aître.

2,5 km : À ce carrefour, traverser la route D 941 et prendre l'allée empierrée à droite sur 25 m, puis le chemin de terre à gauche.

3 km : À l'intersection avec une allée en terre, suivre à droite le circuit balisé.

3,6 km : Au croisement avec l'allée empierrée (route de la Sablonnière), prendre cette allée à droite sur 50 m, puis le chemin de terre à gauche. (Le sentier de l'Orée du Bois, d'une longueur de 600 m, est labellisé Tourisme et Handicap).

4,2 km : Au croisement avec la route goudronnée (D 25), suivre celle-ci à droite jusqu'à la colonne surmontée de la statue de Napoléon.

4,5 km : À la colonne, contourner le rond-point par le dos de Napoléon et continuer par la route qui longe la voie ferrée, puis par l'allée de platanes jusqu'à l'escalier de l'ancienne gare.

5 km : À l'escalier de l'ancienne gare, prendre à droite la rue principale de Senonches jusqu'à son extrémité, en passant devant l'hôtel de ville et l'église.

5,5 km : Au bout de la rue, prendre à droite en direction de la Loupe pour rejoindre le point de départ. Au passage, l'ancien château fortifié mérite d'être admiré.

5,8 km : Arrivée au Rond de Battenberg. 